

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 12/11/2025 - 165975 - 2019 B 12808 - 850 621 129 - A.M.F. MARBRERIE SASU

576772

Greffe du Tribunal
Des Activités Économiques de Paris
Au 01/11/2025

18 NOV. 2025

Sous le N° 165975

A.M.F. MARBRERIE SASU**Capital 1 000 €****Siège social : 37 RUE D'AMSTERDAM
75008 PARIS****RCS PARIS 850 621 129**

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

07 NOV. 2025

SERVICE CORRESPONDANCE

**PROCES VERBAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq,
Le 10 Octobre à 16 heures,

Les actionnaires de la A.M.F. MARBRERIE SASU, au capital de 1 000 €, divisé en 500 actions, se sont réunis, en assemblée générale annuelle au siège social, sur convocation du Président.

Tous les actionnaires sont présents, au nombre de parts sociales de : 500 parts.

Total égal à la totalité des actions composant le capital, soit 500 parts.

Les actionnaires présents ou représentés, constituent plus de la moitié du capital social.

En conséquence, le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise par la loi et les statuts.

Le Président dépose sur le bureau, les pièces et documents suivants, qui sont à la disposition des actionnaires.

- un exemplaire des statuts,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion de l'exercice clos à cette date,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- le texte des projets de résolutions qui seront proposés au vote de l'assemblée.

.../...

Le Président indique que tous les éléments requis par la loi ont été tenus à disposition des actionnaires ou leur ont été adressés dans les conditions légales.

Puis, il rappelle que l'assemblée a été convoquée afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

MM

- Lecture du Rapport du Président sur le dernier exercice clos au 31.12.24
- Affectation des résultats,
- Quitus au Président pour l'exercice 2024,
- Conventions spéciales,
- Approbation de la rémunération du Président
- Distribution de dividendes
- Pouvoirs.

Puis , il est ensuite donné lecture du rapport du Président et leur est soumis l'inventaire, le bilan et le compte de résultats de cet exercice.

Il donne ensuite lecture de son rapport spécial et déclare la discussion ouverte.

Les actionnaires examinent ensemble les comptes de la société afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ils décident ensuite des objectifs à atteindre pendant les prochains mois.

Enfin, après échange de diverses observations et explications, le Président, constatant que la parole n'est plus demandée, met aux voix les résolutions suivantes, qui sont à l'ordre du jour.

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président et examiné les comptes de l'exercice, qui se traduisent par un résultat comptable bénéficiaire de : 26 698 € les déclare approuvés sans limite ni réserve, pour l'exercice allant du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale, approuve la proposition du Président et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos, 26 698 € de la manière suivante : 26 698€ au poste « Report à Nouveau »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

Les actionnaires donnent quitus au Président, pour sa gestion de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Suite au rapport du Président, à l'examen des comptes et aux discussions en cours d'assemblée, les actionnaires constatent qu'aucune convention réglementée n'a été passée entre la société et les actionnaires, si ce n'est des remboursements aux conditions normales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Cinquième résolution :

La Rémunération du Président est approuvée pour le montant de 15 698€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

Il est décidé de ne pas faire de distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes ou d'une copie certifiée conforme à l'original, pour effectuer les formalités inhérentes à la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

LE PRESIDENT

Mr COELHO MOREIRA MANUEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Coelho Moreira Manuel', written in a cursive style.

A.M.F. MARBRERIE SASU

Capital 1 000 €
Siège social : 37 RUE D'AMSTERDAM
75008 PARIS

RCS PARIS 850 621 129

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 10 OCTOBRE 2025

Résolution unique du Président sur l'exercice allant du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024, approbation du bilan, compte de résultat et conventions.

Ces conventions font l'objet d'un rapport spécial.

1°) ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE CETTE PERIODE

Au cours de cet exercice clos le 31 décembre 2024 notre société a réalisé un chiffre d'affaires de : 391 695 €, continue en légère baisse.

Les charges d'exploitation, atteignent la somme de 352 764 €, dont le poste frais de personnel 77 788 €, représente 20% du C.A. H.T. La valeur ajoutée, 128 981 € représente 33 % du C.A. H.T. avant coût de main d'œuvre.

2°) AFFECTATION DU RESULTAT

J'affecte le résultat de l'exercice, 26 698€ de la manière suivante : 26 698 € au poste Report à Nouveau.

3°) ANALYSE DE L'ACTIVITE

L'activité s'analyse de la manière suivante, le C.A est réalisé en totalité en direct. Les marges et la valeur ajoutée restent correctes.

4°) PERPECTIVES D'AVENIR

Je reste très confiant pour l'année 2025



5°) ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Affectation des résultats,
- Quitus au Président pour l'exercice 2024
- Conventions spéciales,
- Approbation de la rémunération du Président,
- Distribution de dividendes
- Pouvoirs

Président

Mr COELHO MOREIRA MANUEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Coelho Moreira Manuel', written in a cursive style.

A.M.F. MARBRERIE SASU

Capital 1 000 €
Siège social : 37 RUE D'AMSTERDAM
75008 PARIS

RCS PARIS 850 621 129

**RAPPORT SPECIAL DE LA
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2025
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ARTICLE 223-19**

Aucune convention n'a été passée entre la société et son actionnaire unique
période allant du 01 Janvier 2024 au 31 décembre 2024, sauf :

Les salaires du Président pour le montant de 15 698€.

Les remboursements de frais aux conditions normales.

Président

Mr COELHO MOREIRA MANUEL



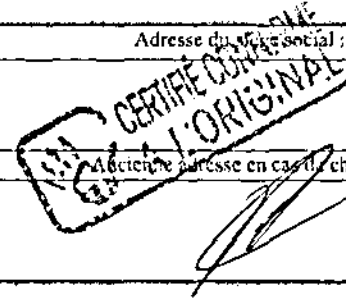
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU A.M.F. MARBRERIE SASU	
SIRET	8 5 0 6 2 1 1 2 9 0 0 0 1 2
Adresse du principal établissement:	Adresse en cas de changement:
37 Rue D'Amsterdam	
75008 PARIS 8E	



RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Autres travaux spécialisés de constructi	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	40 731	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
		PV exonérées art. 238quinquies

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE COMPTA
---	--

Nom et coordonnées	ECF	Visur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable :			Tél :
- du conseil :			Tél :
- du CGA ou du visur conventionné :			Tél :
- N° d'agrément :			

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MAPPERIE SASU

du 01012024

Adresse 37 Rue D'Amsterdam 75008 PARIS 8E

au 31122024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE		
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas le seuil autorisé par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2024.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice 2024.. ⑪	40 730
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑪	13 472
Nom et qualité du signataire		A PARIS 8E , le 26/07/2025	
Signature ,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
850621129 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2024

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Désignation de l'entreprise :

85062112900012

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

37 Rue D'Amsterdam

75008 PARIS 8E FRA

Date de clôture : 31/12/2024

ACTIF			Exercice N			Exercice N-1	
			Brut	Amortissements, dépréciations (à déduire)	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)							
Frais d'établissement (II)							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement					
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires					
		Fonds commercial					
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains					
		Constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	29 995	29 995			
		Autres immobilisations corporelles	30 544	19 576	10 968	18 994	
		Immobilisations en cours, avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations					
		Créances rattachées à des participations					
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
		Autres titres immobilisés					
		Prêts					
		Autres immobilisations financières	3 560		3 560	3 560	
	TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (III)			64 099	49 571	14 528	22 554
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production							
Produits finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes							
CRÉANCES (2)		Clients et comptes rattachés	66 072		66 072	11 204	
		Autres créances	111 764		111 764	64 162	
		Charges constatées d'avance					
		Capital souscrit et appelé, non versé					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		Actions propres					
		Autres titres					
		Instruments financiers à terme et jetons de détenus					
		Disponibilités	15 833		15 833	27 574	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)			193 670		193 670	102 941	
Frais d'émission des emprunts (V)							
Primes de remboursement des emprunts (VI)							
Ecart de conversion et différences d'évaluation (VII)							
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)			257 770	49 571	208 198	125 495	
Renvois : (2) Dont à moins d'un an :							

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise 85062112900012 SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 Rue D'Amsterdam 75008 PARIS 8E FRA		Date de clôture : 31122024	
PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (Dont versé :)		1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
RESERVES	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	77 475	77 555
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	26 698	(80)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)		105 173	78 475
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 913	13 821
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 079	13 857
	Dettes fiscales et sociales	30 368	18 889
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	117	451
	Produits constatés d'avance (4)	54 546	
TOTAL DETTES (I) (III)		103 025	47 020
Ecart de conversion et différences d'évaluation – passif (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à V)		208 198	125 495
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(2) Dont emprunts participatifs			

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise :
85062112900012
SASU A.M.F. MARBPERIE GASU
37 Rue D'Amsterdam
75008 PARIS 8E FRA

Date de clôture : 31122024

		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue	391 695	441 898
	Montant net du chiffre d'affaires	391 695	441 898
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation (I)	391 695	441 898
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	77 716	85 404
	Variation de stock		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	294	
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes (y compris redevances crédit-bail mobilier/immobilier)	184 709	147 303
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 544	2 678
	Salaires	50 802	125 450
	Cotisations sociales	26 986	55 757
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 712	13 570
	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements - dotations aux dépréciations		
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	3	(50)
Total des charges d'exploitation (II)		352 768	430 114
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		38 926	11 784

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise : 85062112900012 SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 Rue D'Amsterdam 75008 PARIS 8E FRA				Date de clôture : 31122024	
				Exercice N	Exercice N-1
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	De participations (2)				
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
	Autres intérêts et produits assimilés				
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers (V)				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (3)		207	288	
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)			207	288	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			(207)	(288)	
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			38 718	11 495	
Produits exceptionnels (VII)					
Charges exceptionnelles (VIII)			5 915	11 290	
2 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			(5 915)	(11 290)	
Participation des salariés aux résultats (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)			6 110	288	
Total des produits (I + III + V + VII)			391 695	441 898	
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)			365 001	441 979	
BENEFICE OU PERTE			26 693	(80)	
(2) Dont produits concernant les entités liées					
(3) Dont intérêts concernant les entités liées					

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 37 Rue D'Amsterdam 75008 PARIS 08

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 5 0 6 2 1 1 2 9 0 0 0 1 2

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31122024		N-1 31122023			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
		Fonds commercial (1)	AII		AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	29 995	AS	29 995				
		Autres immobilisations corporelles	AT	30 544	AU	19 576	10 968		18 994	
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU		CV					
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
		Autres immobilisations financières*	BH	3 560	BI		3 560		3 560	
TOTAL (II)			BJ	64 099	BK	49 571	14 528		22 554	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	66 072	BY		66 072		11 204	
		Autres créances (3)	BZ	111 764	CA		111 764		64 162	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
Comptes de régularisation		Disponibilités	CF	15 833	CG		15 833		27 574	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI					
	TOTAL (III)		CJ	193 670	CK		193 670		102 941	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	257 770	IA	49 571	208 198		125 495	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :			Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MAPPERIE SASU				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 ...)			DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	77 475	77 555
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	26 698	(80)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	105 173	78 475
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	7 913	13 821
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	10 079	13 857
	Dettes fiscales et sociales			DY	30 368	18 889
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	117	451
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	54 546	
TOTAL (IV)			EC	103 025	47 020	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	208 198	125 495	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	103 025
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MAPPERIE SASU					Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	391 695	FH		FI	391 695
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	391 695	FK		FL	391 695	441 898
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (I) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	391 695	441 898
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	77 716	85 404
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	289	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	184 709	147 303
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 544	2 678
	Salaires et traitements*					FY	50 802	125 450
	Charges sociales (10)					FZ	26 986	55 757
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations	- dotations aux amortissements (14)			GA	8 712	13 570
			- dotations aux provisions*			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)		GE	3	(50)			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	352 764	430 114
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	38 931	11 784	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	207	288	
	Différences négatives de charge				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	207	288	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(207)	(288)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	38 723	11 495	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MAPPERIE SASUNéant ☐ *

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIE	5 151
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIF	763
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IHH	5 915
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		III	(5 915)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		IJK	6 110
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	391 695
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	364 937
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	26 698
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont		
	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont		
	- Crédit-bail mobilier *	HP	5 153
	- Crédit-bail immobilier	IIQ	6 871
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IIX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A6	
	facultatifs	A6	
obligatoires	A9		
Dont cotisations facultatives Madelin	A7		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Contraventions, amendes		5 073	
Cession d'actif		763	
divers		78	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MARBRERIE SASU										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Conséquences à une reévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	29 995	KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX				
		Matériel de transport *			KY	38 946	KZ		LA	1 450			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	2 428	LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	71 369	LO		LP	1 450			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	3 560	1U		1V					
TOTAL IV				1Q	3 560	1R		1S					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				DG	74 929	OH		OJ	1 450				

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	29 995	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP	12 280	MQ	28 116	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	2 428	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	12 280	NH	60 539	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		OT		OW	
		Autres participations	IO		OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés		1I		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		1J		2E		2F	3 560	2G		
TOTAL IV		1J		2J		2K	3 560	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		OK	12 280	OL	64 099	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (annexe 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MAPPERIE SASU										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		FL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RV		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	29 995	Q4		QB		QC	29 995		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	21 079	QI	7 956	QJ	11 516	QK	17 519		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 300	QM	755	QN		QO	2 056		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	52 375	QV	8 712	QW	11 516	QX	49 571		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QY	52 375	QP	8 712	QQ	11 516	QR	49 571		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NO+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NL)			NY	Total général non ventilé (NW+NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (I) *	06	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Cadre A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN							
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US							
	Autres immobilisations financières			UT	3 560	UV	3 560	UW							
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA											
	Autres créances clients			UX	66 072		66 072								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Prévision pour dépréciation intervenant sur titres) (10)			ZI											
	Personnel et comptes rattachés			UY	52 847		52 847								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ											
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VN											
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	52 916		52 916								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN											
		Divers		VP											
	Groupe et associés (2)			VC	6 000		6 000								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR											
	Charges constatées d'avance			VS											
	TOTAUX				VT	181 336	VL	181 336	VV						
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD											
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE											
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF											
Cadre B				ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y											
Autres emprunts obligataires (1)				7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		7G											
		à plus d'1 an à l'origine		7H	7 913		7 913								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A											
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	10 079		10 079								
Personnel et comptes rattachés				8C	11 208		11 208								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	10 101		10 101								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	6 110		6 110									
	Taxe sur la valeur ajoutée		8F												
	Obligations cautionnées		8G												
	Autres impôts, taxes et assimilés		8H	2 948		2 948									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8I											
Groupe et associés (2)				8J	117		117								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K											
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *				8L											
Produits constatés d'avance				8M	54 546		54 546								
TOTAUX				8N	103 025	8O	103 025								
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		8P											
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		8Q	5 907											
						(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		8R						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

Néant ☐Exercice N, clos le :
31/12/2024

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	2 849
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	KB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités		WJ	5 073	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	6 110
Quote part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIF		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8
			- imposées au taux de 0 %				ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							YI
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
						TOTAL I	WR
							40 730

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.F. *										WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV	
		- imposées au taux de 0 %								WH	
		- imposées au taux de 19 %								WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB	
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								Y6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY
	Majoration d'amortissement*										XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Rurales Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)	HT		Entreprises nouvelles (44 septies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5		XF
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OY		Sociétés investissement immobilier (art. 2067)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NGI (44 quaterdecies)	XC		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)		YI		XG		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)		YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)		YB		Dont déduct* exception simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)		YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)		YD								
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XII
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)		XI	40 730			
					déficit (II moins I)					XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XV	40 730		XO	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MAPPERIE SASUNéant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO

▼
ligne WT▼
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A.M.E. MARBRERIE SASU										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	77 555		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	~ Réserve légale	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(80)			- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE				Dividendes	ZE						
						Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	OF	77 475			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	77 475					
						TOTAL II	ZH	77 475					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance					YT	54 410	5 608					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8				XQ	17 549	17 146					
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	8 850	9 067					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	103 899	115 479					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	184 709	147 303					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	695	701					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS				9Z	2 849	1 977					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	3 544	2 678					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	23 732	24 536					
DIVERS	- Montant brut des salaires *					0B	51 136						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					0S							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%					
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MAPBRERIE SASU

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (1)	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ②			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ③	Court terme ④	Long terme ⑤			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑥
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MARBRERIE SASUNéant ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-N(OT-ST)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MARRPEPIE SASU

Néant ☒**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MAPPERIE SASU

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	3.00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	391 695
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL I	OX	391 695

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	101 527
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	138 485
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	22 703
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	3
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	262 718

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL I + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	128 976
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	128 976
---	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

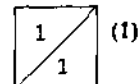
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE														IV		X																											
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																		GX		391 695																							
Effectifs au sens de la CVAE																		EY		4.00																							
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																		IIX																									
Période de référence										GY		0	1	/	0	1	/	2	0	2	4	GZ		3	1	/	1	2	/	2	0	2	4										
Date de cessation																		IIR				/				/																	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée résultant des plans comptables professionnels (extraits de ces tableaux à joindre).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. II) au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

8 5 0 6 2 1 1 2 9 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

ADRESSE (voie)

37 Rue D'Amsterdam

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS 8E

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

Total des lignes P1 + P2

P5

1

Total des lignes P3 + P4

P6

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

COELHO MOREIRA

Prénom(s)

MANUEL

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

500

Naissance :

Date

27111985

N° Département

99

Commune

PORTO

Pays

PRT

Adresse :

N°

1

Voie

F. Cognac Jay

Code Postal

75007

Commune

PARIS 7E

Pays

FRA

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'ann. III au C.G.T.(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET

8 5 0 6 2 1 1 2 9 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

ADRESSE (voie)

37 Rue D'Amsterdam

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS 8E

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam	31/12/2024
	75008 PARIS 8E 850621129 IS1	

[illegible]

CA21PROAVA



Désignation de l'entreprise	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam	31/12/2024
	75008 PARIS 8E 850621129 IS1	

[illegible]